



CONDITIONS GÉNÉRALES

« *My*OPTICEO »



Objet des Conditions Générales

Le présent document a pour objet de définir les conditions et modalités de fonctionnement du programme de fidélité « *My*OPTICEO » mis en œuvre par OPTICEO FRANCE et valable dans tous les magasins OPTICEO.

Le simple fait de se porter acquéreur « gratuitement » du programme de fidélité « *My*OPTICEO » entraîne l'acceptation, sans réserve, des présentes Conditions Générales.

Tout autre document que les présentes Conditions Générales et notamment les catalogues, prospectus, publicités, notices, photographies, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Validité des Conditions Générales :

Les présentes Conditions Générales sont applicables à compter du 01.10.2017. Elles pourront être modifiées et/ou complétées à tout moment. Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

Objet du Programme de Fidélité « *My*OPTICEO » :

La compte « *My*OPTICEO » est une programme de fidélité qui permet à son titulaire, pour l'ensemble des achats réalisés, dans les magasins OPTICEO participants au programme, de collecter des étoiles (1étoile = ½ point) et des points de fidélité, cumulables, ouvrant droit à des cadeaux et/ou avantages de type deuxième paire, Bons d'achat et cadeaux, que l'adhérent peut obtenir dès lors qu'il totalise le nombre de points requis tels qu'indiqués à l'article Conditions de remise des Cadeaux / Avantages.

Le jour de la création du compte « *My* OPTICEO » les points acquis grâce à l'achat sont automatiquement mis à jour sur le compte du client dans les 24 heures qui suivent l'achat et le client ne peut pas utiliser ses points acquis immédiatement, à l'exception : 1 crédit/débit simultané de points afin de bénéficier de l'offre « seconde paire » et/ou des offres commerciales régies par des conditions générales de ventes périodiques mises en place par OPTICEO France. Les points acquis sur l'achat et crédités sur le compte du client sont donc utilisables par l'émission de « Bon d'achat » uniquement sur les prochains achats. Tout crédit complémentaire sera donc reporté à l'occasion d'un nouvel achat.

Conditions d'adhésion :

Toutes les mentions de création du compte doivent être communiquées par le client à l'opticien OPTICEO de telle sorte à ce que la création de compte soit effective et que le client se voit remettre son « login » ainsi que son « Password » personnel par courriel, personnel et individuel envoyé au client de manière concomitante à la création du compte « *My*OPTICEO »

L'adhésion peut s'effectuer dans tous les magasins OPTICEO participants au programme de fidélité « *My*OPTICEO » Le client autorisant l'opticien OPTICEO à créer en son nom son compte personnel « *My*OPTICEO » et équivaut à l'acceptation de l'ensemble des conditions générales.

Tout adhérent au programme de fidélité « *My*OPTICEO » se verra attribuer un compte unique et qui vaut acceptation de la part du client à l'adhésion au programme « « *My*OPTICEO »

La création du compte de fidélité « *My* OPTICEO » est gratuite et l'adhésion est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, et dans les DOM-TOM.

Le Compte de Fidélité « *My*OPTICEO » est personnel et confidentiel. Il est consultable en magasin auprès de l'opticien OPTICEO ou sur le site www.opticeo.fr / Espace Fidélité, sous réserve d'une



CONDITIONS GÉNÉRALES « MyOPTICEO »



adresse

mail

valide.

Durée de validité des points de fidélité :

Les points de fidélité « MyOPTICEO » obtenus sont valables pour une durée de trois (3) ans dans l'ensemble des magasins OPTICEO participants au programme de fidélité « My OPTICEO » à compter de l'activation du compte effectué automatiquement après la saisie de l'ensemble des informations concernant le client dans le PMS (logiciel caisse) OPTICEO.

En cas de nouvel achat, avant l'expiration de la durée initiale de validité des points, la durée de validité de tous les points de fidélité obtenus est prorogée pour une nouvelle durée de trois (3) ans, commençant à compter du nouvel achat.

Les points de fidélité non utilisés lors de l'expiration de la durée de validité sont perdus. OPTICEO n'est pas tenue d'avertir le client du fait que la durée de validité de ses points arrive à expiration mais selon le programme de communication actuellement en vigueur, avant la purge du compte (c'est-à-dire un client n'ayant pas consommé depuis 30 mois) et à condition qu'il reste au moins 301 points sur le compte « MyOPTICEO » du client, un chèque « papier » sera émis et envoyé par courrier postal à l'adresse du client d'un montant minimum de 15€ ou égal au montant du barème de point selon la grille d'attribution des Bons d'achats indiqué à l'article « Conditions de remise des Cadeaux / Avantages » du compte « MyOPTICEO ».

Bénéficiaires :

Le compte « MyOPTICEO » est personnel mais Il est aussi possible de procéder à un regroupement de points au sein même d'une famille par un transfert de points entre membres de la famille (couple et enfants) de l'adhérent. Les mineurs sont obligatoirement rattachés au Compte de Fidélité « My OPTICEO » d'un responsable majeur, le magasin OPTICEO se réserve la faculté de demander tous justificatifs du lien de parenté.

Famille :

Certaines complémentaires santé peuvent exiger d'OPTICEO que le bénéficiaire des avantages du programme « MyOPTICEO » (notamment pour la 2ème paire de lunettes) figure sur le contrat de complémentaire santé de l'adhérent-acheteur de la 1ère paire de lunettes.

L'adhérent « MyOPTICEO » ne peut, en sa qualité d'assuré social, mettre en cause la responsabilité d'OPTICEO du fait d'une éventuelle différence entre le montant du remboursement par la complémentaire santé et celui représenté par l'achat ; ni se prévaloir d'une nullité de la vente.

Conditions de fonctionnement :

Pour bénéficier des avantages décrits ci-après, il n'est pas utile pour l'adhérent « MyOPTICEO » de présenter la carte de fidélité optionnelle « MyOPTICEO » mais Il pourra être demandé au titulaire du compte de justifier de son identité notamment lors de la l'acquisition de cadeaux commandés sur www.opticeo.fr et/ou avantages et/ou lors du retrait des cadeaux en magasin.

La facture de vente délivrée par le PMS (logiciel caisse) d'OPTICEO constitue la preuve du nombre de points obtenus au titre de compte personnel « My OPTICEO » et fait foi pour l'attribution des avantages. Néanmoins, il est précisé que la délivrance des avantages acquis au compte « My OPTICEO » est conditionnée par le règlement entier de l'achat réalisé.



CONDITIONS GÉNÉRALES « MyOPTICEO »



Chaque adhérent « MyOPTICEO » a accès au Centre d'Informations par l'intermédiaire d'un accès personnel sur le site internet www.opticeo.fr et doit s'identifier par les codes d'accès qui lui ont été communiqués par courriel.

Les informations collectées en magasin ou sur le site internet d'OPTICEO sont nécessaires au suivi du Compte Fidélité. Pour permettre son actualisation, tout changement d'adresse courriel ou postale devra être signalé en magasin ou sur www.opticeo.fr / Espace Fidélité.

La carte, ni même le compte « MyOPTICEO » ne sont un moyen de paiement.

Modifications des règles de fonctionnement :

OPTICEO se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler les avantages « MyOPTICEO » sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les clients. Les avantages sont proposés dans la limite des stocks disponibles. OPTICEO se réserve la possibilité de remplacer les avantages par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Crédits de points de fidélité « MyOPTICEO » :

Le programme « MyOPTICEO » permet de manière automatique de faire bénéficier le client d'étoiles et de points tels que décrit ci-dessous :

Barème crédit de points :

Evènements	Crédit
Tout achat en magasin	1€ = 1 étoile*
Enquête satisfaction	10 points
Offre de bienvenue	50 points
Anniversaire	75 points
Parrainage	La moitié des € dépensés par le Filleul crédité en étoiles (Voir détail de l'offre)

* La valeur de l'étoile est égale à ½ point.

Tout achat en magasin :

Les points sont attribués en fonction des achats réalisés dans tous les magasins OPTICEO, sur la base d'une étoile attribuée pour un euro d'achat, avec 1 étoile équivalent à ½ point et dans la limite de 2.000 points par transaction et par jour. Tous les achats, sans minimum, donnent droit à l'attribution d'étoiles et de points, dans la limite précitée, étant précisé que les centimes d'euros ne sont pas pris en compte pour l'attribution des étoiles et des points.

Offre de Bienvenue Nouveau Client :

Après la création de la fiche client dans le PMS OPTICEO, un email de bienvenue est envoyé au client afin de lui adresser nos remerciements, et lui communiquer son login et Password de connexion « MyOPTICEO ».

Anniversaire :

Tous les ans, un email ou SMS, dédié et personnalisé sera adressé au client pour lui souhaiter son anniversaire et lui offrir automatiquement 75 points (sans obligation de nouvel achat) qui seront crédité sur son compte Fidélité « MyOPTICEO ».



CONDITIONS GÉNÉRALES « *my*OPTICEO »



Enquête de satisfaction renseignée :

A chaque nouvel achat une enquête satisfaction sera adressée par mail au client, et le compte de Fidélité « *my*OPTICEO » sera crédité de 10 points après le renseignement par le client.

Parrainage / Nouveau filleul :

A chaque nouveau filleul, le parrain se verra averti par email ou SMS qu'un filleul a été confirmé grâce à l'utilisation d'un bon d'achat dans la caisse du PMS OPTICEO. Le parrain se verra alors attribuer 50% des points générés par le 1er achat du filleul sur le compte Fidélité « *my*OPTICEO ». Le filleul quant à lui, bénéficiera d'une réduction immédiate de 15€.

Le Système de Parrainage OPTICEO :

Le système de parrainage par le biais du système de fidélité « *my*OPTICEO » permet au « Parrain » de cumuler des euros sur son Compte Fidélité « *my*OPTICEO » dans les conditions suivantes :

Lorsqu'un « Filleul » procède à un achat en utilisant le Bon de parrainage que lui a remis son « Parrain », ce dernier dispose d'un crédit 50% des points générés par le 1^{er} achat du filleul à deux conditions :

- D'une part, que le « Filleul » ne soit pas déjà répertorié comme déjà client OPTICEO ;
- Et d'autre part le « Filleul » doit utiliser le coupon de parrainage au plus tard dans les 06 mois suivant la date à laquelle le « Parrain » l'a reçue d'OPTICEO ou ce l'est lui-même édité depuis le site www.opticeo.fr / Espace Fidélité.

Tout crédit complémentaire relatif au parrainage sera reporté à l'occasion d'un nouvel achat.

Les points acquis grâce au parrainage sont utilisables dans les mêmes délais et conditions que ce qui est indiqué à la rubrique Durée de validité des points de fidélité

Conditions de remise des Cadeaux / Avantages :

Le cumul des points peut être obtenu et les points échangés en contrepartie d'un cadeau et/ou avantage, auprès de l'ensemble des magasins OPTICEO.

Le retrait des cadeaux s'effectue dans le magasin OPTICEO choisi par le client. Le titulaire du compte « *my*OPTICEO » est informé par tous moyens de la disponibilité en magasin du cadeau. Les cadeaux et/ou avantages demandés doivent être retirés dans un délai maximum de 1 mois suivant cette information. A défaut, le bénéficiaire est réputé avoir définitivement renoncé audit cadeau, cette renonciation ne pouvant donner lieu à indemnisation ou re crédit des points utilisés.

L'adhérent « *my*OPTICEO » peut demander à utiliser les points de fidélité pour obtenir un « Bon d'achat » à valoir sur un achat réalisé dans l'ensemble des magasins OPTICEO. Cette remise est obligatoirement plafonnée à la moitié du montant de l'achat quel que soit le nombre de points détenus. Le « Bon d'achat » appelé aussi « remise » est obtenu sur la base du barème ci-dessous :



CONDITIONS GÉNÉRALES « MyOPTICEO »



Bon d'achats / Remises (R) :

R1	R2	R3	R4	R5	R6	Rn
500	750	1000	1500	2000	2500	Par tranche supp. de 500pts
25 €	40 €	50 €	75 €	100 €	125 €	Tranche R-1 + 25 €

Pour que la remise soit déduite de l'achat, la demande de transformation des points en remise à valoir sur un achat doit être effectuée avant l'acceptation du devis ou, dans les cas où il n'y a pas lieu à remise d'un devis, avant le paiement.

Lorsque la demande d'avantages porte sur l'obtention d'une deuxième paire de lunettes, dans les conditions prévues dans les conditions générales d'octroi de la « 2^{ème} Paire » et/ou toute offres commerciales autorisées par OPTICEO France, la monture de la 2^{ème} paire est à choisir dans la sélection proposée en magasin et les options éventuelles choisies par le client sont à sa charge et doivent être payées, les points de fidélité ne donnant pas droit au paiement des options.

Le défaut d'utilisation des points ne peut donner lieu à indemnisation ni remboursement.

Le bénéfice des offres figurant dans le Programme « MyOPTICEO » est strictement réservé aux titulaires du compte « MyOPTICEO » bénéficiant de points de fidélité en cours de validité.

Les avantages acquis par l'adhérent « MyOPTICEO » ne sont pas cumulables avec d'autres offres. Lorsque les avantages nécessitent un déplacement non précisé dans leur descriptif, le déplacement n'est pas pris en charge.

Les avantages seront acceptés tels qu'ils sont annoncés. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé. Aucune contrepartie financière ou équivalente financier du gain ne pourra être demandée. Il est précisé qu'aucune prestation ni garantie n'est prise en charge ou proposée par OPTICEO.

Divers :

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le titulaire du compte « MyOPTICEO » dispose d'un droit d'accès et de rectification de données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces Informations en écrivant à OPTICEO FRANCE, 28 Rue Maurice Caunes, 31200 TOULOUSE. L'exercice de ce droit emporte renonciation aux avantages du programme de fidélité « MyOPTICEO ».

Les présentes Conditions Générales sont disponibles gratuitement dans les magasins OPTICEO et sont remises sur demande à tout nouvel adhérent « MyOPTICEO ». Le client a également la possibilité de les visualiser sur son compte « MyOPTICEO ».

De plus, elles seront adressées à titre gratuit, à toute personne qui en ferait la demande auprès de OPTICEO FRANCE, 28 Rue Maurice Caunes, 31200 TOULOUSE (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse).

Le programme de fidélité « MyOPTICEO » est une marque déposée de la société OPTICEO FRANCE. Tout manquement aux présentes Conditions Générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse par tout détenteur du compte « MyOPTICEO » ou tout tiers agissant pour le compte d'un détenteur du compte « MyOPTICEO » entraînera de plein droit l'obligation de résiliation du compte et l'annulation des avantages acquis.